La défense du franc devant la Chambre

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

La réorganisation du tourisme

» Le ministre des Travaux publics a été autorisé à déposer un projet de loi réorganisant le tourisme, le thermalisme et le climatisme, et un second projet portant ouverture de crédits destinés à venir en aide à l'exploitation des mines de plomb et de zinc de la métropole, de l'Algérie, des colonies, pays de protectorat ou territoires sous mandat français.

La Légion d'honneur aux Ecoles d'Agriculture

» M. Cassez, ministre de l'Agriculture, a soumis à la signature de M. Albert Lebrun un décret conférant la croix de la Légion d'honneur aux Ecoles nationales d'Agriculture de Grignon, Montpellier at Rennes ».

LA BANQUE DE FRANCE A ÉLEVÉ A 6 % LE TAUX DE SON ESCOMPTE

La Banque de France a décidé d'élever le taux de son escompte de 4 à 6 p. 100, le taux des avances sur lingots de 5/2 à 7 p. 100, le taux des avances sur titres, de 4 1/2 p. 100 à 6 1/2 p. 100, et le taux des avances à 30 jours, de 4 p. 100 à 5 p. 100.

Ces mesures n'ont pas plus que les précédentes, un caractère exceptionnel. Elles sont une étape logique d'un processus classique qui a pour but de répondre aux attaques des spéculateurs et d'arrêter les sorties de métal jaune.

Il est possible que là ne s'arrêtent pas les décisions de la Banque de France, mais il est certain que le Conseil de régence et le gouvernement prendront toutes mesures qui s'avéreront utiles pour assurer l'intangibilité de notre monnaie.

La séance de la Chambre

De nombreuses personnes attirées au Palais-Bourbon par l'éclat d'un jour de rentrée parlementaire, ont pris place longtemps à l'avance dans les tribunes publiques. La foule est chassée du Quai d'Orsay par un gros orage avec tonnerre et forte pluie. Le corps diplomatique est brillamment représenté dans sa loge spéciale. Les députés s'attardent jusqu'à l'heure de l'ouverture de la séance dans les couloirs.

M. Fernand Bouisson vient prendre place au fauteuil présidentiel à 15 h. 30 et aussitôt les travées de l'hémicycle se garnissent de nombreux députés, parmi lesquels on remarque MM. Andre Tardieu, Paul Reynaud, Malvy, Léon Blum.

La séance est ouverte à 15 h. 35.

La parole est donnée au ministre des Finances.

M. Léon BLUM. — Je demande la parole.

Le président. — Laissez d'abord parler le ministre.

DÉCLARATIONS DE M. GERMAIN-MARTIN

M. GERMAIN-MARTIN. — Je demanderai à la Chambre de m'accorder son attention et sa bienveillance en raison du caractère de la communication que je fais au nom du gouvernement dans cette circonstance pénible qui fait que le chef du gouvernement ne peut pas être parmi nous quelle que soit sa volonté.

Je ne voudrais pas que vous puissiez dire un jour : nous nous sommes décidés sans connaître la situation financière et monétaire. Par conséquent, je veux être aussi complet que possible.

D'abord l'opinion a pu être émue quand, au début du mois de mai, devant les commissions de la Chambre et du Sénat et au Conseil des ministres, le ministre des Finances déclarait que la France était dans une situation saine et que rien ne justifiait les campagnes d'alarme faites dans un esprit de spéculation ou faute de renseignements exacts au point de vue monétaire, la France avait et a le bénéfice d'une situation qu'aucune autre nation ne peut lui disputer.

La couverture de 97 % est supérieure à toutes celles des autres nations. En Angleterre, elle est de 42 % ; donc une situation monétaire que ne peut atteindre la sortie massive d'or dont je parlerai tout à l'heure. La situation bancaire est également satisfaisante, tous les grands établissements de crédit ont des disponibilités considérables.

Le déficit des chemins de fer est en voie de réduction, une reprise des affaires se dessine dans les banques et les industries.

M. Germain-Martin donne lecture des moins-values des impôts directs qui ont été en 1934 de 682 millions pour le premier trimestre, 871 pour le deuxième, 1.154 pour le troisième et 1.49 pour le quatrième. Elles ont été de 767 millions pour le premier trimestre 1935. En mars, en raison des événements extérieurs, il y a eu arrêt des transactions, mais en avril il y a eu reprise. Les résultats fiscaux permettent d'affirmer que la situation était meilleure qu'à la fin de 1934. La trésorerie était-elle en situation difficile ?

La situation de la Trésorerie

M. GERMAIN-MARTIN. — Jusqu'au 6 mai, la situation de la trésorerie a été normale, malgré les grandes charges que j'avais annoncées. Sept milliards pour faire face aux divers programmes ont été fournis, plus deux milliards supplémentaires.

La Trésorerie a dû faire face à des charges supplémentaires en raison du déficit que j'ai dit, et en raison des spéculations contre le florin et la livre. Ces spéculations intéressaient la trésorerie parce que le marché financier a eu tendance à se dégager des valeurs de trésorerie. Il y a eu des retraits de 20 à 25 millions par jour.

Jusqu'au 16 mai, aucun symptôme qui permette au ministre des finances de dire qu'il y a un péril d'ordre monétaire, financier, ou de trésorerie.

Le ministre poursuit son exposé, écouté attentivement par toute la Chambre, coupé de quelques interruptions à l'extrême gauche.

Les sorties d'or

M. GERMAIN-MARTIN. — Le 13 mai, les sorties d'or étaient de 236 millions par jour et, hier, on a vu sortir un milliard cent millions (Excl. à gauche). Je ne me suis jamais félicité des afflux d'or venant de l'étranger. Ces afflux d'or étaient pleins de péril, car ils peuvent donner lieu, par la suite, à des évasions considérables. Ce ne sont pas ces sorties d'or qui peuvent me donner de l'inquiétude. Nous avons pris des mesures pour limiter ces sorties d'or. Mais là n'est pas le problème, là n'est pas le péril.

Les sorties d'or s'expliquent par la crainte de ceux qui croient à la dévaluation du franc. On vend du franc et on achète des lingots, puis, il y a l'opération spéculative proprement dite. Nous suivons l'opération spéculative ; au lendemain de l'opération de la dévaluation du belga, si on peut en discuter les résultats, il n'est pas douteux que les bénéficiaires sont ceux qui ont été les prévoyants de la catastrophe du belga.

Le Gouvernement est opposé à la dévaluation

Le Ministre des Finances montre que les personnes les mieux intentionnées concourent à créer une situation ...gereuse en affirmant que la dévaluation est inévitable. (Appl. nombreux bancs).

Il faut rendre hommage à ce pays qui, malgré les difficultés actuelles, n'a pas douté un instant du crédit public.

M. GERMAIN-MARTIN. — Si des sentiments de panique se sont manifestés dans certains milieux, ils auraient les plus graves inconvénients pour les Caisses d'Epargne et la Caisse des Dépôts. Le Gouvernement et le Parlement doivent donc envisager des remèdes à cette situation.

Certaines personnes prétendent que le remède le plus efficace, le plus rapide, est la dévaluation de la monnaie. D'autres préconisent les rajustements des dépenses et des recettes de l'Etat.

Le Gouvernement est en faveur de l'ajustement de la dépense à la recette et nullement de la dévaluation. (Appl. div. bancs).

La Chambre, un peu effervescente il y a un instant, écoute avec intérêt l'exposé du ministre sur les divers pays.

La France a le fonds le meilleur pour empêcher les grands mouvements de la monnaie. C'est son encaisse métallique qui joue à plein, pour le moment. Parmi les grands Etats, de ceux qui ont opéré la dévaluation avant d'avoir équilibré leur budget, il n'en est aucun. (Interr. ext. gauche).

M. GERMAIN-MARTIN. — Dois-je m'écarter de mon exposé ? Je continue. Si le budget n'est pas en équilibre, la situation sera vite la même peu après avec la monnaie fondante.

M. Philippe HENRIOT. — De M. Daladier (Excl.).

M. DALADIER répond dans le bruit à M. Henriot.

Le ministre des Finances demande si on va soudain créer la catastrophe pour les déposants des Caisses d'Epargne, des détenteurs de rentes françaises, des obligations de rente, les assurés sociaux, si on va compliquer la situation des ouvriers, des employés par une dévaluation ?

M. GERMAIN-MARTIN. — C'est pourquoi je me refuse à être l'exécuteur d'une pareille mesure et le ministre des Finances est en complet accord av[ec] tout le gouvernement. (Appl. cent. et gauche. Bruits ext. gauche et div. bancs).

« Il s'agit du salut public et du salut national »

M. Germain-Martin déclare que le Parlement aura à donner au Gouvernement les moyens de réorganiser la vie économique du pays. La spéculation doit être complètement brisée par le relèvement du taux de l'escompte, du taux du prêt sur or et par d'autres mesures que le Parlement autorisera.

En ce qui concerne les impôts des réductions substantielles ont été décidées. Il est, en effet, nécessaire d'alléger certains prix de revient.

Auparavant il faut donner au Gouvernement les moyens d'action rapides et immédiats dont il a besoin pour repousser l'attaque redoutalbe dont le pays est l'objet. « Il s'agit du salut public et du salut national ». (Appl. droite, centre et divers bancs gauche).

M. BLUM INTERVIENT

M. Léon BLUM parle de son banc. Il demande des précisions sur les attaques dirigées contre le franc. Le déficit budgétaire ne date pas d'hier et les embarras de la Trésorerie ne sont pas nouveaux. Que s'est-il donc passé ? Qu'est-ce qui a allumé l'étincelle ?

M. Philippe HENRIOT. — Le front commun. (Excl. extr. gauche).

M. Léon BLUM déclare que les socialistes refusent de se laisser enfermer dans ce dilemne : la dévaluation ou la superdéflation. Aujourd'hui, il y a une conjuration contre le Gouvernement et le Parlement.

« Nous ne voulons pas, conclut M. L. Blum, subir la loi de la spéculation internationale, de la spéculation capitaliste. Nous ne subirons pas la loi des puissants et des banques ».

M. GERMAIN-MARTIN monte de nouveau à la tribune et dépose le projet du Gouvernement, dont il lit les titres.

Le projet est renvoyé à la Commission des Finances.

La séance est levée à 17 heures.

Séance jeudi, à 15 heures.

(Lire en cinquième page le texte du projet de loi et de l'exposé des motifs).

DANS LES GROUPES

Les groupes politiques de gauche ont entrepris, hier matin, leurs délibérations sur les pleins pouvoirs, mais n'ont pas encore arrêté leur position définitive.

Cependant, l'impression qui se dégage de ces premiers échanges de vues est assez défavorable. C'est ainsi qu'au groupe radical-socialiste, où l'assistance était relativement nombreuse, ce sont surtout des opposants qui ont pris la parole.

Chez les socialistes

Le groupe socialiste a publié, à l'issue de sa réunion, le communiqué suivant :

« Le groupe socialiste s'est réuni ce matin, sous la présidence de M. Léon Blum, et a procédé à un échange de vues sur la situation politique et la rentrée parlementaire. Sur la proposition de M. Frossard, il a, par ailleurs, décidé de déposer une proposition de résolution tendant à demander que la Commission du suffrage universel rapporte sans délai un projet de représenation proportionnelle sans panachage ni prime à la majorité ».

Ajoutons à ce communiqué que M. L. Blum a été chargé de déposer une proposition rendant obligatoire le rachat par l'Etat de toutes les actions de la Banque de France.

M. Léon Blum a, en outre, déposé une demande d'interpellation sur le contenu du projet financier du Gouvernement, avec demande de discussion immédiate, pour se réserver le droit éventuellement d'engager un débat cet après-midi, même en l'absence du Président du Conseil, s'il le juge opportun.

Le groupe se réunira de nouveau cet après-midi pour déterminer la forme de son opposition aux pleins pouvoirs, résolue, dès à présent, soit qu'il présente un contre-projet, soit qu'il se borne à présenter une déclaration motivant son refus.

UN COMMUNIQUÉ DES GRANDES ASSOCIATIONS AGRICOLES

La Chambre d'Agriculture du Pas-de-Calais nous communique :

« Au moment où le Gouvernement va demander au Parlement l'octroi de pleins pouvoirs pour régler les questions financières et aussi économiques, les grandes associations agricoles rappellent que la politique agricole suivie jusqu'ici, peut leur faire envisager, avec inquiétude, les conséquences de cette mesure.

» La situation des cultivateurs, loin de s'améliorer, va continuellement en empirant. Si le Parlement, dans des circonstances graves, juge nécessaire de suspendre son contrôle, les grandes associations comptent que tout gouvernement à qui une exceptionnelle liberté d'action sera accordée, aura, au préalable, donné aux représentants du pays, responsables devant lui, des garanties formelles en ce qui concerne la revalorisation des produits agricoles et l'équitable rémunération de tous les travailleurs de la terre.

» Confédération nationale des associations agricoles.

» Union nationale des syndicats agricoles, les associations agricoles des producteurs de blé, producteurs de viande, producteurs de lin, les confédérations générales des producteurs de lait, producteurs de betteraves, producteurs de pommes de terre, producteurs de fruits à cidre, producteurs de fruits et légumes, etc... ».

Séance de pure forme au Sénat

En attendant l'ouverture de la séance de rentrée, de nombreux sénateurs circulent par petits groupes dans les couloirs du Luxembourg tout en s'entretenant beaucoup sur la situation politique et financière, partisans des solutions d'autorité qui seules à leurs yeux permettent au gouvernement d'assurer l'assainissement budgétaire et d'opérer le redressement complet de l'économie du pays.

Lorsque M. Jeanneney, qui préside, ouvre, à 15 h. 10 les débats, l'hémicycle est abondamment garni.

Au banc du gouvernement ont pris place MM. Pernot, vice-président du Conseil ; Cassez, Roy, Marchandeau et le général Denain.

Le président fait connaître qu'il a reçu de MM. HACHETTE, LESACHE et VIOLETTE, trois demandes d'interpellation concernant, l'une la traction mécanique sur les canaux, l'autre les accidents aux passages à niveau, la troisième les mesures que compte prendre le gouvernement pour organiser l'agriculture française.

M. HACHETTE retire son interpellation.

Le Sénat décide, à la demande des intéressés, de fixer ultérieurement la date de discussion des autres questions, puis épuisant son ordre du jour, le Sénat adopte successivement divers projets de loi adoptés par la Chambre.

Puis, le Sénat s'étant ajourné au vendredi 31 mai, à 15 h., pour se saisir, s'il y a lieu des projets conférant au Gouvernement des pouvoirs étendus en matière économique et financière, lève sa séance à 15 h. 35.

LE PREMIER VOYAGE DE « NORMANDIE »

Ce soir le beau paquebot quittera Le Havre pour New-York

C'est cet après-midi, à 17 h. 30, que « Normandie » quittera Le Havre pour se rendre à New-York. Le paquebot aura à son bord, outre Mme Lebrun, sa belle-fille, sa fille et le contre-amiral Le Bigot, M. William Bertrand, ministre de la Marine Marchande qui sera accompagné de M. Ingrand, chef adjoint de son cabinet.

Le paquebot arrivera à New-York le 3 juin vers 15 heures.

Un dîner sera offert ce même jour par le maire de New-York à Mme Lebrun et au ministre de la Marine Marchande et aux parlementaires qui les accompagneront. Les personnages officiels patiront le lendemain pour Washington où le président Roosevelt les accueillera à la Maison Blanche au cours d'un dîner officiel.

Ils reviendront le 5 juin à New-York où un dîner de gala sera donné à bord de « Normandie ».

Le départ de New-York aura lieu le 7 juin vers 12 h., « Normandie » doit arriver au Havre le 12 juin.

UN GRAND PROCÈS EN ANGLETERRE

Mrs Rattenbury est accusée d'avoir tué son mari avec l'aide de son chauffeur

Londres, 28. — Les crimes passionnels en Angleterre sont relativement rares, et ce seul fait explique l'intérêt que prend le public britannique au procès, à l'Old Bailey, de Mme Alma Rattenbury, d'origine américaine, compositeur de musique, et de son ex-chauffeur, un jeune homme nommé Percy Stoner, tous deux accusés du meurtre de l'époux presque septuagénaire de l'Américaine.

On se souviendra des circonstances particulièrement horribles dans lesquelles, de l'aveu des deux accusés, la victime fut assassinée dans sa villa de Bournemouth. Un soir, après une partie de cartes, M. Rattenbury fut assommé à coups de maillet par sa femme qui, n'ayant pas la force physique d'achever le malheureux, passa alors l'arme du crime à son jeune ami, Stoner.

C'est du moins le récit que firent, au moment de leur arrestation, les deux inculpés.

A l'audience d'aujourd'hui, les coupables, par la bouche de leurs avocats respectifs, loin de chercher à se disculper, ont voulu chacun innocenter l'autre en assumant la seule responsabilité de la mort d'un homme qui, pour employer l'expression même du directeur des poursuites, était un obstacle dans le chemin de leur amour coupable.

Plusieurs témoignages déjà entendus sont accablants pour le chauffeur. Miss Irène Riggs, notamment, employée comme femme de chambre par les époux Rattenbury, a déclaré que Stoner lui avait avoué être l'auteur du meurtre, précisant qu'il s'était servi de gants afin que le maillet ne porte pas d'empreintes digitales.

LE CRIME DU LAC CHAMBON

L'assassin présumé a fait des aveux

Le mystère du lac de Chambon est définitivement éclairci. Le jeune homme qui avait été appréhendé avant-hier matin, et sur qui pesait les plus graves présomptions, a fait des aveux. Il s'agit d'un nommé Champromis, âgé de 24 ans, né à Villeurbanne, fils d'un hôtelier de Clermont-Ferrand.

Il a reconnu qu'il entretenait des relations avec Mme Ferre, avant le mariage de cette dernière, et que ses relations se sont poursuivies après le mariage.

Champromis affirme que c'est sous l'empire de la jalousie qu'il a tué.

« Il aurait appris, dit-il, que celle-ci avait un autre ami que lui ».

La scène tragique s'est déroulée dans l'automobile du jeune homme, en un lieu particulièrement désert, au col de la Moreno. Champromis a étranglé son amie, puis après avoir ficelé son cadavre, l'a conduit jusqu'au lac Chambon, pour le faire disparaître.

Ce qui peut faire croire à la préméditation, c'est que Champromis avait dans sa voiture, les câbles d'acier, le sac de toile et la barre de fer, qui lui servirent à ficeler et à immerger sa victime.

D'autre part, le matin même, il avait conduit son canoë au lac de Chambon. Il faillit être surpris par un riverain, au moment où il accomplissait sa macabre besogne, mais le témoin crut qu'il s'agissait d'un braconnier et n'y porta pas autrement d'attention. Champromis a été mis en état d'arrestation.

UNE FEMME ÉGORGÉE DANS UN HOTEL DE CHARTRES

Dans une chambre meublée d'un débit de vins de la rue du Bourg, à Chartres, Julien Clé, âgé de 24 ans, a tranché la gorge de la femme Victorine Thetiot, 50 ans, avec un couteau, au cours d'une discussion. La victime vivait séparée de son mari.

Le policier-gangster de Grenoble était un chef de bande

Il avait participé à un cambriolage chez un vieillard qui fut frappé et ligoté et il renseignait les malfaiteurs

Les accusations qui pèsent sur le policier-gangster Eugène Guichard, secrétaire d'un commissariat de police de Grenoble, sans atteindre les proportions de celles qui, naguère, provoquèrent à Lille l'arrestation de Mariani, n'en sont pas moins extrêmement graves. Guichard, marié depuis un peu plus d'un an, était sympathique et cordial. Ses collègues la tenaient en grande estime et avaient même pour lui une certaine déférence. N'était-il pas bachelier, et lors du concours d'entrée dans les services de la police municipale, n'avait-il pas réussi brillamment premier ?...

Cependant, l'émotion est grande à Grenoble, où l'on s'étonne à juste raison que Guichard ait pu entrer si facilement dans la police. En effet, à peine l'enquête était-elle ouverte, on établit que le séduisant Guichard ne possédait pas précisément toutes les qualités que, d'ordinaire, on exige dans cet emploi.

Guichard, qui n'était secrétaire que depuis dix mois environ, avait postulé cette situation alors que déjà il était employé dans les bureaux de la régie d'éclairage depuis sept ou huit mois. Sortant d'un service municipal, il ne fut pas fait d'enquête sur son compte.

Né à Varces, à quelques kilomètres au sud de Grenoble, d'une famille honnête et aisée, il fit ses études au lycée de Grenoble d'où il sortit bachelier, puis il partit au régiment.

Il servit au 35e d'aviation, au camp de Bron, près de Lyon, et c'est ici que se place sa première incartade.

Un jour, il déroba une motocyclette. Interrogé, il nia, mais on put établir de façon formelle sa culpabilité, ce qui lui valut de comparaître devant le tribunal militaire de Lyon, qui le condamna à trois mois de prison.

Un cambriolage

Après sa libération, il n'eut, pendant quelques mois, aucune occupation bien définie, et à la suite de la mystérieuse agression dont fut victime, dans la nuit du 9 au 10 juin 1931, le père Dupuy, cultivateur à Reymure-de-Vif, les gendarmes de la brigade de Vif eurent l'occasion, sinon de le soupçonner, du moins de l'interroger.

Entendu à diverses reprises, il protesta énergiquement de son innocence. Puis, pendant un temps assez long, il disparut. On apprit alors qu'il était parti en Tunisie pour tenter de trouver une situation. Il apparaît aujourd'hui qu'il espérait sans doute qu'en son absence l'enquête se poursuivrait sans résultat et serait définitivement classée.

De retour en France, après quelques mois d'oisiveté, il parvint à se faire admettre, au concours, d'abord au service d'éclairage, puis dans la police.

Les aveux

Au cours de la nuit de samedi à dimanche, lorsque le chef de la Sûreté et le commissaire central de Grenoble le firent appeler d'urgence, c'est sans méfiance qu'il se rendit au commissariat où se trouvaient déjà M. Rey, juge d'instruction, et M. Gaubert, substitut du procureur de la République.

Dès les premières questions directes et précises, Guichard se troubla et avoua sans difficultés. Il reconnut être monté à l'aide d'une échelle dans la chambre du père Dupuy, vieillard de 75 ans, et l'avoir bâillonné.

Le crime ne fut point commis sans peine, car au cours de la lutte la malheureus victime eut plusieurs dents brisées. Le coup rapporta 150 francs, que lui remit un de ses complices, un certain Molly, bien connue comme indicateur de la police de Grenoble. Molly garda, d'ailleurs, par devers lui, 650 fr. pour la part.

Guichard précisa encore que l'agression, préparée de longue date, dut, au dernier moment, être renvoyée de quatre jours.

D'autre part, le frère du criminel, Robert Guichard, a été arrêté à son tour au Lauzet, près de Briançon, où il accomplit actuellement son service militaire au 6e bataillon de chasseurs alpins, section des skieurs.

Quant à Molly, il a été également arrêté à Varces.

Chef de bande ?

De cette bande, on a quelques raisons de croire que Guichard pourrait être le chef : ne s'est-on pas étonné, notamment, que, bien souvent, des descentes de police effectuées avec le concours des brigades de gendarmerie dans les cafés mal famés de la ville n'aient donné aucun résultat ? On se demande maintenant si ces opérations préparées dans le plus grand secret et menées le plus rapidement possible, n'ont pas échoué du fait qu'Eugène Guichar aurait avisé lui-même les intéressés.

Le procès des anciens ministres catalans

Il provoqua une vive émotion à Barcelone

Barcelone, 28. — Le procès qui se déroule à Madrid contre l'ancien président de la Généralité de Catalogne, Compagnys, et les membres de son cabinet, suscite à Barcelone une vive émotion qui s'est manifesté hier soir, à l'occasion de la vente des journaux.

La foule emplissait les boulevards et se pressait à l'achat des éditions spéciales de journaux, car on sait qu'en Espagne, les journaux ne paraissent pas le lundi.

L'hebdomadaire catalaniste la « Rambla », qui paraîtra cette semaine tous les jours, a été l'objet de fortes bousculades, car des queues de centaines de personnes se pressaient pour l'acheter.

Dans les gares et les cafés, le public, plus nombreux que d'habitude, suivait par la radio, les phases de l'audience.

M. Companys se défend d'être séparatiste

A la séance de l'après-midi du procès intenté contre M. Companys et les conseillers de la Généralité de Catalogne, on a procédé d'abord à l'interrogatoire de M. Vintura Gassols, qui était conseiller à la Culture, lors du mouvement d'octobre, qui a déclaré que le Gouvernement de la Généralité n'avait fait aucun effort pour arrêter la lutte entre les troupes gouvernementales et les révoltés. Puis, après l'interrogatoire de MM. Barrera et Mestres, on est passé à celui de M. Compagnys, président de la Généralité, lors du mouvement insurrectionnel.

M. Compagnys s'est défendu d'être séparatiste. Il est partisan de l'autonomie catalane, mais nationaliste, c'est-à-dire l'opposé de séparatiste. Il a jugé que l'orientation du gouvernement central mettait la République en péril, mais a nié que la Généralité ait ordonné la grève générale.

Il reconnait cependant avoir rédigé la proclamation déclarant « l'Etat catalan de la République fédérale.

UN MUR S'ÉCROULA ENSEVELISSANT 3 OUVRIERS

Turin, 28. — A Borgesesia, commune de la province de Vercelli, trois ouvriers ont été ensevelis par l'écroulement d'un mur.

Deux sont morts, le troisième est légèrement blessé.

LE CABINET ANGLAIS SERAIT REMANIÉ VERS LE 10 JUIN

M. Stanley Baldwin remplacerait M. Macdonald

Londres, 28. — C'est selon toute vraisemblance, aux alentours de la Pentecôte qu'aura lieu le remaniement ministériel dont le principe est maintenant arrêté.

Dès le début de la semaine prochaine il est possible que le premier ministre figure sur la « liste des honneurs » ou distinctions accordées par le roi aux serviteurs de l'Etat.

Cette mesure aurait pour objet d'ôter au passage de M. Macdonald à la présidence du Conseil tout ce qui pourrait avoir l'allure d'une critique à sa politique. Une semaine plus tard, le premier ministre remettrait au roi Georges la démission du Cabinet et le souverain chargerait M. Stanley Baldwin, de constituer le nouveau cabinet.

Le nouveau chef du Gouvernement offrirait à M. Ramsay Macdonald la présidence du Conseil et procéderait à un remaniement fort étendu portant sur la plupart des postes de commande : Affaires étrangères, Intérieur, Guerre, Air Travail et Hygiène.

Quant à M. Lloyd George, ses chances sont assez douteuses. Il va de soi que si le « leader » gallois ne peut faire triompher son « New Deal » dans le Cabinet, il cherchera ailleurs un appui qui pourrait fort bien être dirigé contre le nouveau Cabinet.

Une gamine de 14 ans tenta d'empoisonner son beau-père

Ce dernier s'était opposé à son projet de mariage

Les gendarmes de Bourges ont arrêté, à l'institution du Bon-Pasteur où elle s'était réfugiée, une petite paysanne de 14 ans, Raymonde Guillot, qui, s'étant mis en tête l'idée d'épouser un garçon qui doit partir bientôt au régiment, avait vu son projet repoussé par son beau-père, un cultivateur, Louis Guillot.

Désespérée, elle confectionna une pommade et la mit dans le vin de son beau-père. Celui-ci trouva au vin un goût de camphre et fut saisi de vomissements.

La jeune fille, interrogée, fit des aveux, déclarant que, puisque son beau-père faisait obstacle à son mariage, il fallait le rendre un peu malade pour lui faire recouvrer le sentiment du bien et du mal. Elle ajouta qu'elle n'avait pas voulu l'empoisonner.

Après interrogatoire par le juge d'instruction, M. Guérantes, la gamine a été remise aux mains des sœurs du Bon-Pasteur. Le cultivateur a porté plainte et a demandé que sa fille soit placée dans une maison de correction.

Le rapt du jeune Georges Weyerhauser aux États-Unis

Un mystère angoissant règne sur le sort de George Weyerhauser, enfant de neuf ans, enlevé à Taconia (Etat de Washington) par des kidnappers et pour lequel une rançon de 200.000 dollars — 3 millions de francs — a été exigée.

Le petit George a été enlevé à la sortie de l'école. Ses parents ont reçu une lettre exigeant 3 millions de francs de rançon. S'ils acceptaient, ils devaient faire flotter un drap d'enfant au faîte de leur maison — que l'on aperçoit de plusieurs kilomètres à la ronde.

Bien que M. et Mme Weyerhauser soient prêts à payer la rançon demandée, ils n'ont jusqu'ici reçu aucune communication des bandits.

Des détectives participent, en grand nombre, aux recherches ; des avions survolent la région.

Ce rapt a provoqué une émotion considérable aux Etats-Unis, tant en raison des circonstances dans lesquelles il a été accompli qu'en raison de la personnalité de M. Weyerhauser.

Le père du petit George est, en effet, l'un des hommes les plus riches de l'Amérique ; magnat du pétrole, il a récemment hérité de son grand-père une somme de 5 millions de dollars et il contrôle, en outre, 944 sociétés.

MYSTÉRIEUX ENLÈVEMENT D'UNE JEUNE BONNE A NANTES

La jeune Germaine Rolland, 15 ans et demi, domestique chez M. Camp, commerçant à Nantes, a disparu il y a quelques jours. Son patron a alerté la police et a déclaré que dans les premiers jours de mai elle avait fait la connaissance d'un jeune homme qui, quelques jours plus tard, vint la chercher en voiture. Il fit quelques observations à ce dernier qui repartit seul. Le 22 mai, se trouvant en ville avec la jeune fille, celle-ci disparut subitement dans la foule, enlevée par un des jeunes gens qui étaient venus la chercher. Depuis, on est sans nouvelles d'elle et sa mère a déposé une plainte. Il s'agirait, croit-on, d'une triste affaire de traite des blanches.

UNE NOUVELLE ATTAQUE CONTRE UN AUTOMOBILISTE PRÈS DE SENS

On mande de Sens qu'hier matin, vers 4 heures, des gendarmes ont été avertis par M. Trancy, mécanicien, qu'il avait recueilli chez lui, à Rosoy, un habitant de Villeneuve-sur-Yonne, M. Juste Curlier, qui a été attaqué sur la route, à la sortie de Rosoy, par plusieurs individus en automobile.

M. Curlier, qui avait été violemment frappé à la tête et qui porte diverses plaies contuses, avait été laissé sur le sol. La voiture qui avait servi aux agresseurs, une torpédo de 5 CV, a été abandonnée peu après place Victor Hugo, où les gendarmes l'ont découverte. Les brigades de Paris et la Sûreté nationale ont été alertées.

Cependant, vers 10 heures, la brigade de Villeneuve-La-Guyard alertait la brigade de Sens pour l'informer qu'elle avait découvert dans un lieu de refuge de vagabonds quatre individus suspects.

A l'arrivée des gendarmes, deux se sont enfuis et les deux autres ont été arrêtés. Ces derniers étaient porteurs de revolver. On ignore s'il s'agit des auteurs de l'agression contre M. Curlier.

UN ACCORD GERMANO-BULGARE ?

Le bruit court dans la capitale bulgare que le général Goering négocie un accord secret avec le roi Boris.

On devrait s'attendre à une nette orientation de la politique bulgare contre le soviétisme et pour la révision des traités.

LA REPRISE DU TRAVAIL DANS LE BASSIN DE CHARLEROI

(DE NOTRE REDACTION BELGE)

Obéissant à l'ordre de reprise de la Centrale des Mineurs, la grande masse des ouvriers s'est présentée au travail mardi matin. Il reste en grève quelques puits où il y a à régler quelques questions particulières mais dans certains, la reprise aura lieu demain.

L'INONDATION d'un quartier d'Amiens

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Des dégâts importants

Hier matin, aux abords de Renancourt et très loin dans la vallée, jusqu'au plateau, l'eau restait encore accumulée. Dans les larges cuvettes naturelles, des lacs s'étaient formés.

La voie de chemin de fer d'Amiens à Aumale avait été arrachée et déportée de plusieurs mètres. Les routes, les rues étaient ravinées et recouvertes d'une couche de limon de 10 centimètres d'épaisseur.

L'eau avait submergé, la nuit, durant plusieurs heures, la ligne d'Amiens à Doullens sur laquelle vient s'embrancher, à Renancourt, la ligne d'Aumale, mais elle n'avait fait que peu de dégâts au ballast.

Dans les maisons du quartier, toutes les caves étaient inondées et, au rez-de-chaussée, les meubles, les murs avaient durement souffert de l'inondation. Des jardins avaient été retournés, bouleversés par le flot qui avait arraché les arbres et les arbustes.

Dans tous ces foyers ouvriers, les dégâts considérables seront durement ressentis.

Entre la rue Ernest Lecocq et le jardin de la Hotoie, où se trouve une très vaste cuvette, l'eau stagnait, atteignant hier encore en certains endroits plus de 1 mètre de hauteur. Là se trouvaient de nombreux jardinets qui sont anéantis, mais il y a aussi le tissage Barbet-Massin, une usine qui occupe près de trois cents ouvriers. Les machines restent submergées au sous-sol et au rez-de-chaussée, les métiers sont inutilisables.

Tout le personnel de l'usine va, de ce fait, être licencié pour une période assez longue, un an, dit-on. Dans ce tissage, les dégâts se chiffreraient à environ six millions.

Les difficultés sont grandes pour évacuer les milliers de mètres cubes d'eau qui ont inondé les magasins ; d'autre part, un des murs extérieurs paraît devoir céder et l'on craint que l'eau en s'échappant cause de nouveaux ravages dans d'autres quartiers.

Les causes

Durant toute la nuit et même pendant la journée d'hier, la gendarmerie, la police, les sapeurs-pompiers ont conjugué leurs efforts pour établir les secours.

Sur les lieux de la catastrophe, on a noté la présence de MM. Jozion, préfet de la Somme ; Lecointe, député-maire d'Amiens ; Guérin, chef de cabinet du Préfet ; Busch, commissaire central ; Plumecoq et Duval, commissaires de police ; le commandant Boilin et le capitaine de gendarmerie Holleville, etc...

Un sévère service d'ordre fonctionna et permit d'éviter de regrettables imprudences.

Hier matin, la chaussée, dans la rue Lecocq et les rues voisines, déblayée de tous les matériaux qui l'encombraient, était rendue à la circulation.

Sur la ligne de chemin de fer d'Aumale, par contre, le trafic ne sera rétabli qu'après l'exécution de longs travaux.

On a recherché les causes de ce cataclysme et l'on s'est aperçu que le torrent venait d'une distance de plus de quinze kilomètres.

Un orage formidable s'était abattu durant plusieurs heures, lundi soir, sur le plateau de Bovelles et Pissy. L'eau dévalant les pentes avait suivi la vallée jusqu'à Renancourt.

Les dégâts dans la région

De Bovelles à Renancourt, le torrent avait fait de nombreux et importants dégâts. Les champs en culture ont été labourés. De nombreuses routes ont été coupées ou mises à mal. Dans la vallée de Sevreuse, notamment, la route de Gignemicourt est inabordable. La chaussée d'Amiens à Molliens-Vidame est sapée sur une longue distance.

Dans la vallée du Fond de Grain, à proximité de Renancourt, le champ militaire de tir et la cabine de garde ont été submergés. Fort heureusement, le piquet de quatre soldats qui se trouve habituellement dans le pavillon avait été relevé dimanche, en raison du départ de la troupe pour Sissonne.

Un nouvel orage, de nouveaux dégâts

Hier, vers la fin de l'après-midi, alors que nous quittions Renancourt, un nouvel orage a éclaté. La pluie tombant dru, le niveau de l'eau n'a pas tardé à remonter, et de nouveau le flot a fait irruption dans le quartier, anéantissant les laborieux efforts des sinistrés qui avaient, après une nuit d'insomnie, travaillé tant bien que mal à rétablir quelque peu leurs logements.

Le torrent, grossi encore, descend du plateau de Bovelles, et il a fallu, cette fois, arrêter la circulation sur la route de Renancourt au pont de Metz, qui est submergée.

Il faudra vraisemblablement faire évacuer définitivement les maisons en bordure de la rue Lecocq, lesquelles, durement sapées et ébranlées, menacent de s'écrouler.

L. BAJEUX.

LES ÉLECTIONS MUNICIPALES DEVANT LE CONSEIL INTERDÉPARTEMENTAL DE PRÉFECTURE

Le Conseil Interdépartemental de Préfecture a tenu mardi une nouvelle séance à la Préfecture du Nord, à Lille, concernant les contestations à propos de diverses élections municipales.

M. Péberay, président, présidait, assisté de MM. Luzy, Bouton d'Agnères, conseillers de préfecture ; M. Bonneville faisant fonction de Commissaire du Gouvernement.

Six affaires ont été évoquées. Il s'agissait des communes de **Thélus**, **Abancourt**, **Vieux-Berquin**, **Fenain**, **Bollezeele**, **Godewaersvelde**.

Les diverses protestations avaient trait à des contestations sur la validité de bulletin, le degré d'alliance de certains candidats en ce qui concerne les communes de **Godewaersvelde** et de **Fenain**.

Toutes ces affaires ont été mises en délibéré.

COUR D'APPEL DE DOUAI

POUR LES ASSISES DU NORD

La Chambre des Mises en Accusation a renvoyé devant les Assises du Nord, au cours de son audience d'hier mardi, l'huissier Pételot, d'**Avesnes**, inculpé, comme l'on sait, d'abus de confiance qualifiés ; André Maillard, gardien à l'asile d'aliénés d'**Armentières**, accusé d'avoir favorisé l'évasion d'un interné ; les frères Furmaniak qui attaquèrent un chauffeur de taxi, dans la forêt de **Vicoigne** et enfin les époux Delobelle, de **Beuvry-les-Orchies**, inculpés de banqueroute frauduleuse et complicité.

Tous ces prévenus comparaîtront durant la session de juillet.

EXTRADITION

Inculpé d'escroqueries et d'abus de confiance, Henri Gervais, de nationalité suisse commerçant à **Begnins** (canton de Vaud) comparaissait, hier, devant la Chambre des Mises en Accusation, à la suite d'une demande d'extradition formulée par le Gouvernement helvétique.

Après plaidoirie de Me Phalempin, la Cour a donné avis favorable à cette requête.

Gervais sera donc extradé, mais auparavant il devra répondre de faits de même nature, devant le Tribunal de Thonon-les-Bains.

L'AFFREUSE TRAGÉDIE DE VAUDRICOURT

(SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE)

Les drames

On conçoit aisément ce qui devait se passer chaque fois que les deux époux se maltraitaient à la maison.

Mardi, vers 5 h. du matin, Cyrille Deretz venait de se lever et s'apprêtait à se rendre à son travail. Il préparait son repas dans la cuisine quand sa femme qui venait également de se lever sortait de sa chambre. Les deux époux se trouvèrent face à face.

Une nouvelle dispute éclata entre eux, motivée par la jalousie de Deretz.

Après avoir invectivé sa femme, Deretz ferma les portes à clef, comme cela dit-il à son épouse « ton ami ne pourra entrer », puis il alla chercher son revolver dans sa chambre. Revenu dans la cuisine Deretz tira quatre balles de revolver sur sa femme. Atteinte à la mâchoire, au cou et à la main gauche la malheureuse s'écroula sur le parquet, perdant son sang en abondance.

La victime put néanmoins se relever pour s'enfuir par une porte qui donne sur le jardin et aller se réfugier chez un voisin, M. Charles Leprêtre, dont la maison donne sur la rue.

Jugeant avoir blessé mortellement son épouse, Deretz sortit de chez lui tenant toujours son revolver en main. Deretz partit alors à **Drouvin-le-Marais**, commune située à peu de distance où habite sa belle-mère, Mme Vve Leblond, née Eugénie Bayart, âgée de 67 ans, et demeurant route nationale.

Mme Vve Leblond venait justement de sortir de chez elle et se rendait à l'épicerie pour des provisions. Deretz la rencontra sur la rue et, sans aucune explication, il mit la vieille femme en joue et tira sur elle, presque à bout portant, plusieurs balles.

Atteinte à l'abdomen, la vieille femme s'effondra comme une masse en poussant des cris de gémissement.

Alertés par les détonations les voisins accoururent pour porter secours à la victime et la transporter à son domicile.

Le meurtrier se fait sauter la cervelle

Deretz était encore sur la rue et ne se laissa pas approcher. Il retourna son arme vers lui-même et se tira une balle dans la tempe droite, se faisant ainsi sauter la cervelle. La mort du meurtrier fut instantanée.

On appela en toute hâte le docteur Loy, de Verquin. Quelques minutes après le praticien était sur les lieux. Il constata le décès du meurtrier dont le corps fut transporté dans une salle de la mairie.

Etat désespéré d'une des victimes

M. le docteur Loy s'empressa auprès de Mme Vve Leblond qui avait l'intestin perforé de toutes parts, puis auprès de l'épouse du meurtrier qui se trouvait au domicile de M. Leprêtre, à Vaudricourt. Après leur avoir donné des soins et vu leur état grave le praticien fit transporter d'urgence les deux victimes à l'hôpital de Béthune.

L'état de Mme Vve Leblond est considéré comme désespéré. Quant à Mme Berthe Deretz ses blessures, quoique graves, ne mettraient pas ses jours en danger.

L'enquête

Dès qu'ils furent avertis de ce qui venait de se passer, les gendarmes de Béthune et M. l'adjudant Dupuis se rendirent sur les lieux pour enquêter et informèrent le Parquet de Béthune. Cependant le meurtrier s'étant fait justice, toute action judiciaire est éteinte.

Comme il y a désaccord entre les familles, M. D'Halloy, maire de la commune de **Vaudricourt**, est allé sur l'ordre du juge de paix apposer les scellés sur la demeure du meurtrier.

Ces scènes sanglantes ont provoqué une vive émotion dans les deux petites communes et fait l'objet de toutes les conversations. — J.-B. COLBAERT.

AIMEZ-VOUS LIRE ?
Lisez donc
LE RÉVEIL ILLUSTRÉ
Le vrai Magazine des Familles
LE MEILLEUR MARCHÉ DU MONDE
0 fr. 35
qui paraît aujourd'hui

IL PUBLIE CETTE SEMAINE : de nombreux articles variés et de fantaisie ainsi que de nombreuses photos d'actualités

LISEZ :
SA Page du TRICOT « PRINTANIER »
SES Pages du CINÉMA
Un nouveau roman
La Résurrection d'Edgar Pipe
etc., etc...

LE NUMÉRO DE 16 PAGES
0 fr. 35

Le demander à tous nos vendeurs et dépositaires

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 29 mai 1935. — Soleil : lever, 3 h. 56 ; coucher, 19 h. 40 ; Lune : lever, 1 h. 47 ; coucher, 16 h. 42.

Aujourd'hui : Saint-Maximin. — Demain : Ascension.

METEOROLOGIE. — Station de Lille. — Observations faites le 28 mai 1935, à 18 h. : Baromètre : 750 mm. 8 ; baisse depuis la veille, à 18 h. : 0 mm. 2 ; Thermomètre : Fronde : 18.1 ; Minima : 12,3 ; Maxima : 20.5 ; État hygrométrique : 80 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 18 h. : 4 mm. 3 ; Direction du vent : Est ; Force : faible ; Direction des nuages : Nord-Est ; Etat du ciel : couvert ; Prévisions pour aujourd'hui : Assez chaud ; Quelques pluies.

MARIAGE. — Mardi 28 mai, à 11 h., en l'église de la paroisse Saint-Maurice-des-Champs, à Lille, a été célébré le mariage de Mlle Bernadette Descloquemant, fille de M. Léon Descloquemant et de Madame, née Delemazure, de Lille, avec M. Jacques Barbez, fils de M. Gaston Barbez, premier adjoint au maire de Bergues, et de Madame, née Denys.

Les formalités du mariage civil avaient été présidées trois jours auparavant, le samedi 25 mai, à la mairie de Lille, par M. Masson, adjoint au maire de Lille et en présence de MM. Henri Delemazure, conseiller municipal à Fresnin, industriel, oncle de la mariée et Maurice Seize, beau-frère du marié, brasseur à Coudekerque-Branche, tous deux témoins.